

21 février 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Groupe d'experts des Nations Unies  
pour les noms géographiques  
Session de 2023**

New York, 1-5 mai 2023

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**Normalisation nationale et internationale  
des noms géographiques : collecte de noms,  
traitement par les bureaux, autorités nationales,  
détails topographiques s'étendant au-delà d'une même  
souveraineté et coopération internationale**

## **Noms géographiques dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental : le rôle de l'État côtier**

### **Résumé\*\***

Avec plus de 17 000 îles disséminées sur une surface de plus de 5 000 kilomètres d'est en ouest, l'Indonésie est le plus grand archipel au monde. Le pays englobe 1,9 million de kilomètres carrés de terres et plus de 6 millions de kilomètres carrés d'eaux (y compris les eaux archipélagiques, les eaux territoriales, la zone contiguë, le plateau continental et la zone économique exclusive). Il dispose donc d'une vaste zone maritime et d'une grande surface de fonds marins, riches en ressources naturelles.

Le Gouvernement indonésien s'est doté d'une politique claire visant à protéger sa souveraineté et ses droits souverains sur ses zones maritimes, ainsi qu'en attestent plusieurs réglementations et lois gouvernementales qui encadrent sur le plan juridique la gestion et la protection des zones maritimes et des fonds marins du pays, y compris en ce qui concerne l'utilisation, la conservation et la gestion des ressources naturelles.

L'Indonésie est membre de l'Organisation hydrographique internationale depuis 1951 et est partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette dernière confère à l'Indonésie, et à tous les États côtiers, le droit souverain de gérer

---

\* GEGN.2/2023/1.

\*\* Le rapport complet (GEGN.2/2023/49/CRP.49) a été établi par Rahmah Atikah K., Sora Lokita et Sultrawan Mangiri du Ministère de coordination des affaires maritimes et de l'investissement, ainsi que par Dyah Pangastuti et Ratna Sari Dewi de l'Agence d'information géospatiale. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd\\_session\\_2023/](https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd_session_2023/).



les ressources et d'imposer des réglementations pertinentes concernant leur zone économique exclusive et leur plateau continental.

Afin de gérer sa zone économique exclusive et son plateau continental, l'Indonésie a effectué de nombreuses études sur le terrain, qui ont conduit à la découverte d'accidents géographiques sous-marins non répertoriés. L'Indonésie estime donc qu'il est urgent de se doter de directives nationales, voire internationales, sur la manière dont un État côtier nomme les éléments situés entre sa zone économique exclusive et le plateau continental. L'Indonésie observe de près les meilleures pratiques internationales.

En ce qui concerne les noms géographiques, le Gouvernement indonésien applique une politique de normalisation et de soumission des noms géographiques aux organisations internationales. Le règlement gouvernemental n° 2 de 2021 régit la normalisation des noms géographiques.

L'Indonésie a recensé 92 accidents géographiques sous-marins. Les noms de huit d'entre eux ont été normalisés par le Sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin en 2022. Ceux de quatre accidents géographiques sous-marins supplémentaires ont également été soumis au Sous-comité, mais n'ont pas encore été examinés.

L'Indonésie collabore donc activement avec les organisations internationales pour normaliser les noms géographiques et faire reconnaître les noms utilisés pour les accidents géographiques sous-marins qui se trouvent dans ses eaux. Néanmoins, le pays suggère que des discussions supplémentaires aient lieu entre les organismes internationaux sur le processus de dénomination des accidents géographiques sous-marins, notamment aux fins de l'élaboration de directives en la matière.

---